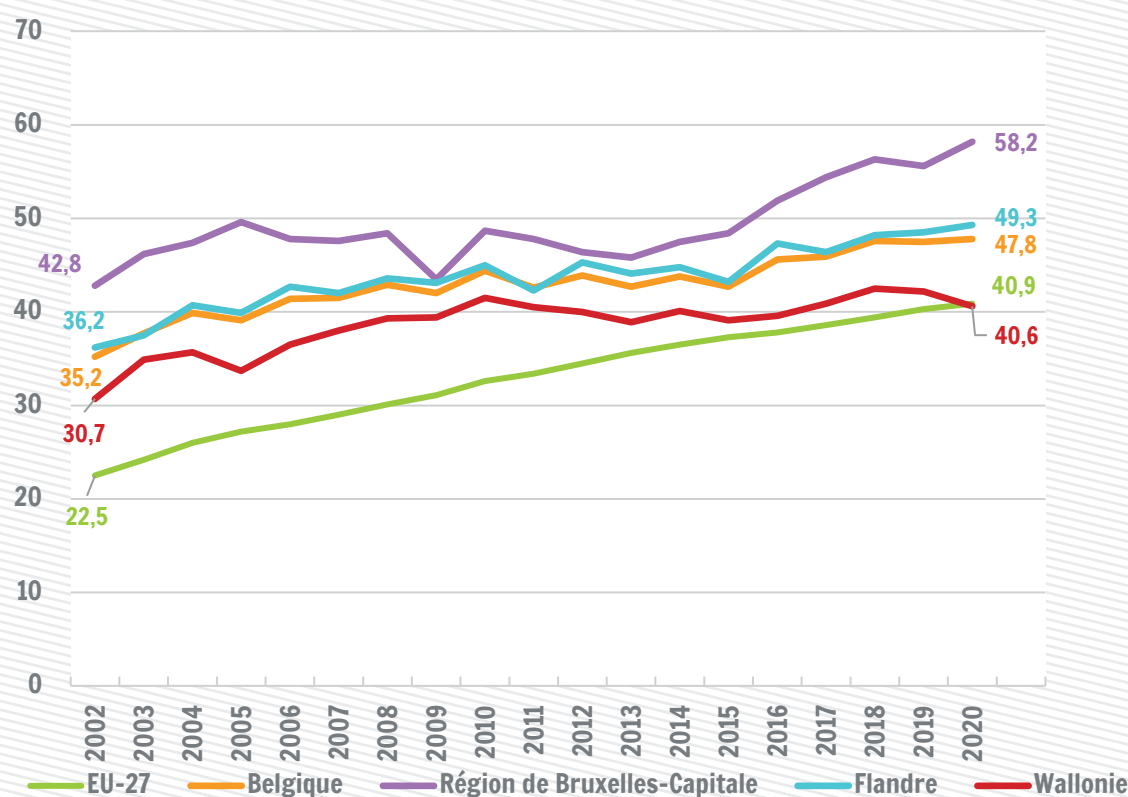


30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur

40,6%

En Wallonie, en 2020,
40,6 % des 30-34 ans ont
un diplôme de l'enseignement
supérieur

Pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30-34 ans



Sources : Eurostat et Statbel - Enquête sur les Forces de Travail, 2002 à 2020 (Moyenne annuelle) ; Calculs : IWEPS

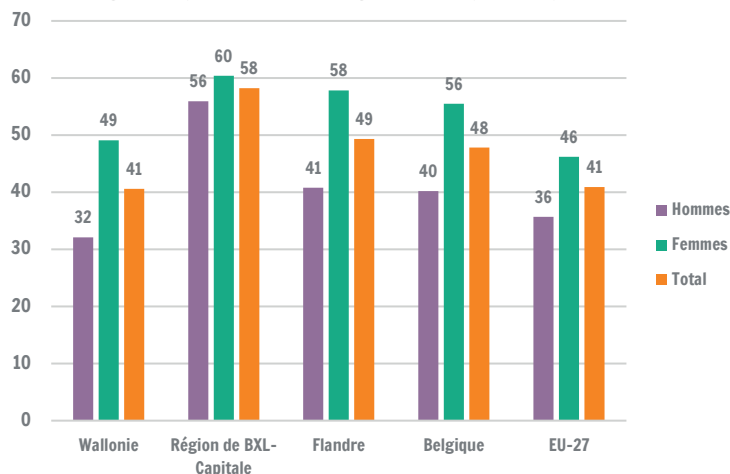
Dans le cadre de la stratégie EU-2020, l'objectif fixé par l'Europe était d'atteindre 40 % de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30-34 ans, à l'horizon 2020. La Belgique avait quant à elle fixé un objectif plus ambitieux de 47 %. En 2020, en Wallonie, la part des 30-34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur (40,6 %) a dépassé les 40 % et présente un niveau semblable à la moyenne européenne (40,9 % pour l'EU-27). L'objectif fixé par l'Union européenne a donc été atteint par la Wallonie (contrairement à l'objectif belge qui ne l'est pas). Globalement, une croissance s'observe depuis le début des années 2000 (avec 30,7 % en 2002), même si les dernières années indiquent une certaine stagnation.

Comparativement aux deux autres régions du pays, la situation de la Wallonie est plus défavorable. En région bruxelloise, plus de la moitié de la population âgée de 30 à 34 ans (58,2 % en 2020) est diplômée de l'enseignement supérieur, contre 49,3 % en Flandre. La Belgique dans son ensemble atteint un taux de 47,8 % et dépasse ainsi l'objectif belge fixé dans le cadre de la stratégie EU-2020.

Etant donné que l'indicateur est mesuré sur la base d'une enquête, il est sujet à un certain degré d'imprécision liée à l'échantillonnage, dont on peut rendre compte au moyen d'un intervalle de confiance. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude que la part des wallons âgés de 30-34 ans disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur se situait, en 2020, entre 37,8 et 43,4 %.

30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur

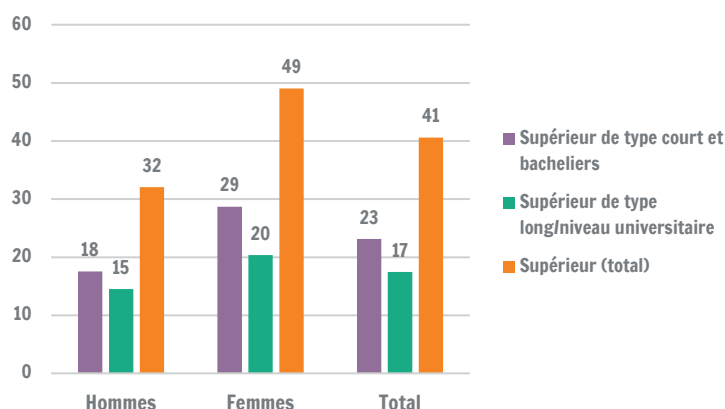
Pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30-34 ans selon le sexe en 2020



La part de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30-34 ans est plus élevée chez les femmes que chez les hommes en Wallonie, en Flandre et dans l'Union européenne des 27. L'écart entre les hommes et les femmes est plus marqué en Flandre et en Wallonie que dans la Région de Bruxelles-Capitale. Ainsi, pour la Wallonie, 49 % des femmes âgées de 30 à 34 ans sont diplômées de l'enseignement supérieur, pour seulement 32 % des hommes de cette catégorie d'âge.

Sources : Eurostat et Statbel - EFT, 2020 ; Calculs : IWEPS

Part de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30-34 ans selon le type d'enseignement, en Wallonie (2020)



Parmi les 30-34 ans, 23 % sont diplômés de l'enseignement supérieur de type court ou bacheliers et 17 % de l'enseignement supérieur de niveau universitaire. La différence entre hommes et femmes se marque un peu plus pour l'enseignement supérieur de type court: 29 % des femmes âgées de 30 à 34 ans ont un diplôme de l'enseignement supérieur de type court contre 18 % des hommes. Pour l'enseignement supérieur de niveau universitaire, ces taux s'élèvent à 20 % pour les femmes et 15 % pour les hommes.

Sources : Eurostat et Statbel - EFT, 2020 ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les données proviennent de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT, moyenne annuelle). Le niveau d'éducation y est estimé par le diplôme le plus élevé obtenu, que ce soit dans le cadre de la formation initiale ou à l'âge adulte. Il est déterminé sur la base de la réponse de l'enquête. A l'intérieur de l'enseignement supérieur, on distingue d'une part, le type court (graduats) et les bacheliers professionnalisants et académiques (niveaux 5 et 6 de la classification CITE 2011), et d'autre part, l'enseignement supérieur de type long et universitaire (masters ou équivalents, ingénieurs, doctorats, ..., soit les niveaux 7 et 8 de la classification CITE 2011). Notons que les versions de cette fiche basées sur les données antérieures à 2018 utilisaient une classification différente.

Pertinence et limites

L'enquête EFT est organisée par Statbel sous la supervision d'Eurostat et peut être utilisée pour des comparaisons internationales. Elle est obligatoire. Les chiffres présentés sont extrapolés à partir d'un échantillon. Les fluctuations interannuelles doivent être interprétées avec beaucoup de prudence, en raison de la taille limitée de l'échantillon pour cette tranche d'âge, en particulier pour la Région de Bruxelles-Capitale. En outre, en raison d'une profonde réforme de l'enquête en 2017, principalement de la méthode d'échantillonnage, les comparaisons des chiffres de 2017 et des années suivantes avec ceux des années précédentes doivent être interprétées avec prudence.

Pour en savoir plus :

L'Enquête sur les Forces de Travail : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/faq>

Personne de contact : Claire Dujardin (c.dujardin@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2022